

HONORAIRES SUR VENTES

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la TVA à 20%

APPARTEMENTS / MAISONS / BUREAUX (Ile-de-France)

Prix de vente inférieur à 300.000 €	7% TTC du prix
Prix de vente supérieur à 300.000 €	5% TTC du prix

PROPRIETES (province)

Prix de vente inférieur à 300.000 €	9% TTC du prix
Prix de vente entre 300.000 € et 500.000 €	8% TTC du prix
Prix de vente supérieur à 500.000 €	7% TTC du prix

VENTES EN VIAGER

Valeur vénale du bien inférieure à 80.000 €	forfait de 8.000 €
Valeur vénale du bien entre 80.000 et 200.000 €	10% TTC du prix
Valeur vénale du bien entre 200.000 et 500.000 €	9% TTC du prix
Valeur vénale du bien entre 50.000 et 900.000 €	8% TTC du prix
Valeur vénale du bien entre 90.000 et 1.500.000 €	7% TTC du prix
Valeur vénale du bien supérieure à 1.500.000 €	6% TTC du prix

CARTE PROFESSIONNELLE Transactions

Carte T n° 7501 2017 000 020 453 délivrée par la CCI de Paris Ile de France

conformément à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et fonds de commerce

ASSURANCE RCP

Responsabilité Civile Professionnelle garantie par :

AXA France IARD S.A., Société d'Assurances dont le siège social est situé 313 Terrasses e 92727 Nanterre Cedex

Police n°195680002598

GARANTIE FINANCIERE

NEANT

(MONOPOLE Immobilier s'est engagée à ne recevoir **aucuns fonds** pour le compte de ses clients)